

La production :

L'emploi des travailleurs handicapés :

La direction nous a informés des **pénalités payées** depuis 2006 pour ne pas s'être soumise à l'obligation d'employer au moins 6 % de travailleurs handicapés.

La bonne nouvelle est que les chiffres sont aujourd'hui **portés à notre connaissance** : La taxe s'élève de 6 000 à 15 000 euros selon les années. Force est de constater que l'**incitation est faible**...

La mauvaise nouvelle est que la **situation ne va pas s'améliorer** pour 2010 et un plan d'action devrait être mis en place par la direction. Pour la CFDT, l'**emploi des travailleurs handicapés** fait partie de la **responsabilité sociale** de Rhodia et doit se **concrétiser en actes**.

Enquête RH Rhodia :

Les thématiques abordées sont jugées **importantes** pour les salariés interrogés mais un **décalage** apparaît lorsqu'il s'agit de parler d'**efficacité**...

Les services RH perdraient-ils le contact avec les salariés ? C'est ce que concluent Liaisons sociales dans son enquête d'avril 2010 : « Les services RH subissent des cures d'amaigrissement » et « La fonction RH se banalise et s'appauvrit ». Tiens cela nous rappelle quelque chose... Et vous ? ☺

Prochain CE ordinaire : Le 27 mai

¹ Nous écrivons devrait car depuis maintenant plus de 6 ans les prévisions de notre Direction ont toujours été fausses. Souvenez-vous de l'épisode : **Partez tous** en congés pour finalement... **Revenez tous ! Ah ! Bah y'a plus personne...**